



N° 06 /HAAC/P/21

## COMMUNIQUE DE LA HAAC

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) organise sa première session de l'année 2021 du 21 au 24 avril 2021 à Kpalimé.

A cet effet, le Président de la HAAC invite toutes les personnes morales intéressées à lui soumettre les demandes de récépissés de déclaration de parutions nationales en mode écrit et en ligne, d'autorisation d'installation et d'exploitation de web télévisions, de web radios, de sociétés de production, d'agences de communication et de publicité .

Il invite par la même occasion les journalistes désireux de se faire délivrer ou renouveler la carte de presse à faire leurs demandes à cette occasion.

Les demandes sont reçues au secrétariat général de la HAAC au plus tard le 19 mars 2021 à 17H30.

Pour toute information complémentaire, s'adresser au secrétariat général de la HAAC.

Fait à Lomé, le 1<sup>er</sup> mars 2021  
Le Président de la HAAC



Pitalounani TELOU